

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 27 mars 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 18 dossiers sur 43.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 18 dossiers sur 43.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.

Pendant ma surveillance, les enfants entrent de l'extérieur, ils vont se préparer pour la collation. Finalement, les enfants sont en jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mars 2023

Date

original signé par
Vicky Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mars 2023

Date